

Politique d'approvisionnement responsable

Chez Nutrifish, nous nous engageons à fournir des aliments et des produits aquacoles durables. Cela commence par un approvisionnement durable, en mettant l'accent sur l'obtention des meilleures matières premières en termes de qualité et en terme de développement durable.

Notre objectif est que nos matières premières soient entièrement traçables jusqu'à leur source et certifiées selon des normes reconnues par l'industrie ou qu'elles soient soumises à des lois qui protègent la biodiversité de l'écosystème.

Domaine d'application

Cette procédure décrit les critères et les exigences établies par notre entreprise pour l'évaluation et la sélection des matières premières et les fournisseurs selon leurs alignements en terme de développement durable.

Les fournisseurs doivent respecter les critères en matière de production durable et critères d'approvisionnement des cultures agricoles ainsi que l'approvisionnement durable en produits de la mer et et la gestion responsable des pêcheries d'où proviennent ces produits.

Critères d'approvisionnement durable :

- Établir la **traçabilité** des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement :
 - Garantir l'origine des ingrédients d'origine marine (zone de la pêche ou aux pêcheries d'origine, les espèces d'élevage et le pays d'origine).
 - Garantir l'origine des ingrédients agricoles (idéal : jusqu'à la ferme où elles ont été cultivées, minimum : indiqué le pays d'origine).
- Obtenir des **certifications reconnues** par un tiers ou tout autre moyen de vérification indépendant démontrant la conformité avec les critères spécifiés dans la présente procédure.

Critères d'approvisionnement durable des produits agricoles :

Ces critères s'appliquent pour tous les produits agricoles et les produits qui en sont dérivés fournis à Nutrifish.

- Les matières premières végétales doivent provenir de sources exemptes de déforestation et de transformation des terres.
- Respect des droits de propriété et d'utilisation des terres, en particulier en ce qui concerne les populations et les peuples indigènes.
- Respect de toutes les lois et réglementations environnementales pertinentes.
- Recours à l'utilisation efficace et durable des ressources et s'efforcer de minimiser leur impact négatif sur la biodiversité, le changement climatique et des gaz à effets de serre et la pénurie d'eau.
- Respect des bonnes pratiques agricoles en terme de l'utilisation et l'application des produits agrochimiques et des engrais, dans le but de réduire les besoins de ces derniers et de minimiser la pollution de l'environnement.

-

Critères d’approvisionnement durable de Soja :

Ces critères s’appliquent aux tourteau de soja, l’huile et la lécithine de soja utilisées pour la production des aliments pour poissons.

- Les produits de soja doivent être traçable jusqu’au pays et/ou la zone de production :
 - ⇒ Soja provient de zone où le risque de déforestation est faible.
 - ⇒ Soja provient de zone où le risque de déforestation est élevé.
- Achat de produit de soja certifié par des organismes de **certifications reconnus** ou tout autre moyen de vérification indépendant démontrant l’origine et l’alignement en terme d’agriculture durable.

Critères d’approvisionnement durable des produits de la mer :

Ces critères s’appliquent à la farine et de l’huile de poisson transformées à partir de poissons et de crustacés capturés pour la production primaire d’ingrédients marins et de sous-produits de la transformation des produits de la pêche.

- Les farines et de l’huile de poisson ne doivent pas provenir de poissons provenant d’activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INDNR)
- Les farines et de l’huile de poisson ne doivent pas provenir des espèces ou des sous-produits issus d’espèces classées comme étant en voie de disparition dans la liste rouge de l’UICN.
- Les farines et de l’huile de poisson doivent provenir de source qui mettent en œuvre des systèmes de traçabilité permettant de retracer le processus de fabrication utilisé, les pêcheries d’origine, l’espèce et les pays d’origine.

Statut OGM des matières premières :

Nous nous insistons à connaître et savoir la nature et le statut génétique de nos matières premières en fonction de la source et de la culture d’origine. Cela signifie que nous nous appuyons principalement sur la traçabilité des ingrédients tout au long de la chaîne d’approvisionnement ainsi que sur des méthodes de test spécifiques pour l’identification du statut de nos matières.